

Castillon du Gard

BULLETIN MUNICIPAL N° 5

DÉCEMBRE 2011



Joyeuses fêtes
de fin d'année !



LI MANJO COUDÉNA !

Autrefois, les Castillonnais vivaient très économiquement et principalement de la viande de porc, et ne jetaient rien de leur ration de lard ... D'où leur surnom, les mangeurs de couenne, « li manjo coudéna » ...

NUMÉROS UTILES



SICTOMU

Commande bac individuel : 04 66 22 13 70

SAUR

Accueil : 04 66 79 49 07

EDF

Accueil raccordement électricité : 0 810 058 714

Centre d'appel dépannage : 0 810 433 030

TRÉSORERIE

87 av. Geoffroy Perret - 30210 Remoulins

Tél : 04 66 37 01 69 – fax : 04 66 37 27 83

GENDARMERIE

Av. Geoffroy Perret - 30210 Remoulins

Tél : 04 66 37 01 11

POLICE SECOURS 17

POMPIERS 18

La Pale - 30210 Fournès

SAMU 15

SECOURS 112

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe

PRÉFECTURE

10 avenue Feuchères

30045 Nîmes cedex 9

Renseignements : 04 66 36 40 40

CONSEIL GÉNÉRAL

3 rue Guillemette

30044 Nîmes cedex 9

Renseignements : 04 66 76 76 76

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

DU PONT DU GARD

21 bis avenue du Pont du Gard

30210 Remoulins

Tél : 04 66 37 67 67

PÔLE EMPLOI BAGNOLS SUR CÈZE

Résidence Le Murel rue 19 Mars 1962

30210 Bagnols-sur-Cèze

Tél : 39 49 – demandeurs d'emploi

39 95 – employeurs - entreprises

ESPACE EMPLOI

Accueil réservé aux jeunes de 16 à 25 ans,

mission locale jeunes,

1^{er} étage de la mairie de Remoulins

71 avenue Geoffroy Perret

30210 Remoulins

Tél : 04 66 37 27 13

Mail : emploi-remoulins@laposte.net

SNCF

Billetterie

Place de la gare

30210 Remoulins

Tél : 36 35

CAF

321 rue Maurice Schumann

30922 Nîmes Cedex 9

Tél : 0 810 25 30 10

DÉCHETTERIE DE FOURNÈS

La Pale (à côté des pompiers)

Tél : 04 66 01 88 04

Jours et heures d'ouverture :

Lundi – Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Accessible après inscription.

- Sont stockés : verre, carton, papier, plastique, PVC..., fer encombrant, gravats, bois non recyclable, huile de vidange.

- Zone de stockage des déchets végétaux.

- DMS (déchets ménagers spéciaux : aérosols, peinture, décapant, produits toxiques et polluants).

- Collecte de vêtements.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE

MALADIE : CPAM GARD

14 rue du Cirque Romain

30921 NIMES Cedex 9

Tél : 36 46

OFFICE DU TOURISME

Place Grands Jours

30210 Remoulins

Tel : 04 66 37 22 34

<http://www.ot-pontdugard.com>

LE PORTAIL DE L'ADMINISTRATION

FRANÇAISE

www.service-public.fr

POLICE INTERCOMMUNALE : 06 37 65 44 27

EDGARD

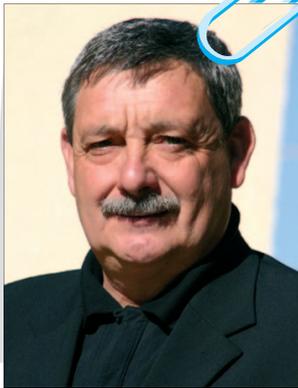
Tél : 0 810 33 42 73

www.edgard-transport.fr



Bulletin municipal n°5 de Castillon du Gard - DÉCEMBRE 2011
Directeur de publication : Jean-Louis Berne
Crédit photos : Jean-Pierre Meger et la municipalité
Conception graphique : BFC Marketing, Espace Agora, 19 avenue du Général de Gaulle, 30200 Bagnols-sur-Cèze, Tél. 04 66 89 94 86
Rédaction, impression et distribution : Mairie de Castillon du Gard.

→NUMÉROS UTILES	2
→ÉDITO DU MAIRE	4
→IMPÉRATIFS	5
→NOUVEAU PERSONNEL / CANTINE	6
→ÉCOLE / GARDERIE	7
→URBANISME	8
→FINANCES	10
→TRAVAUX	14
→ÉGLISE	18
→COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	20
→CCAS	22
→SICTOMU	24
→FESTIVITÉS	26
→ASSOCIATIONS	30
→INFOS	33
→ÉTAT CIVIL	35



La rédaction de ce bulletin municipal de mi-mandat a pris plus de temps que prévu.

Nous avons réalisé un budget de rigueur, avec une hausse sensible des impôts, équivalente au coût de la vie. Le nombre toujours plus grand d'enfants dans nos écoles, la gestion de la cantine qui reçoit aujourd'hui plus de 120 enfants par jour en 2 services, la voirie, les nouvelles

règles d'électrification ou d'assainissement, ainsi que la régularisation de certaines affaires en cours ont un impact grandissant sur le budget de la Commune. Nous faisons en sorte de limiter les dépenses non obligatoires, tout en essayant de faire progresser la commune.

Le rond-point des croisées est achevé, le volet paysager va se mettre en place. Autour d'un abribus, les espaces verts devraient voir le jour prochainement. Le rond-point du stade va lui aussi être aménagé avec la coopération de la M.F.R. du grand mas. Le quartier de font grasse est enfin relié au tout-à-l'égout. Les travaux de voirie des chemins de Font Grasse, des Pins, de l'Estel, des Oliviers et de Saint Hilaire vont s'enchaîner au fil des mois. Nous continuerons ce programme de voirie, en fonction bien sûr des finances de la commune, afin de remettre en état l'ensemble du réseau communal. Le renforcement du réseau électrique se poursuit également afin de combler le retard accumulé au fil des ans, car s'il est facile d'ouvrir des zones à la construction, il est plus difficile de les équiper correctement en réseaux.

Les incivilités ne sont pas l'apanage de notre commune, mais cela ne me console pas pour autant : Il est temps que cessent les dégradations de biens, qu'ils soient communaux ou privés. La nouvelle police intercommunale patrouille la nuit et j'ai demandé à Stéphanie MATHIEU, la chef de service, d'être particulièrement vigilante sur notre commune. Ludovic, nommé A.S.V.P. (agent de surveillance de la voie publique) depuis le mois de juillet les aide dans leurs tâches. Son agrément et son assermentation lui permettent de verbaliser les infractions au stationnement et d'établir des rapports d'infraction pour l'environnement, la propreté, l'urbanisme et les nuisances sonores. Sa tâche ne sera pas facile mais il aura tout mon soutien ainsi que le votre, je pense. Castillon est un très beau village où il fait bon vivre et cela doit continuer malgré l'incivilité de certains.

JÉ VOUS SOUHAÏTE À TOUTES ET À TOUS DE PASSER DANS LA JOÏE ET LA CONVIVIALITÉ DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

Jean-Louis BERNE

MAIRIE

→ **Le secrétariat est ouvert au public : (rez-de-chaussée)**

Le lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h
Le mardi de 8h à 10h
Le mercredi de 8h30 à 12h
Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h
Le vendredi de 13h30 à 17h30

→ **L'accueil urbanisme est ouvert au public : (1^{er} étage)**

Le lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h
Le mardi de 8h à 10h
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

→ **Permanence élus :**

Le samedi de 10h à 12h

→ **Contact :**

11 place du 8 Mai 1945
30210 CASTILLON DU GARD
Courriel : mairie@castillondugard.fr
Téléphone : 04 66 37 12 74
Fax : 04 66 37 33 87
Site Internet : www.castillondugard.fr

LA POSTE

Du lundi au samedi de 9h à 11h30
Le mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30
Place du 8 mai 1945
Téléphone : 04 66 37 35 54

ÉCOLES

→ **Primaire (principale)**

1, rue de l'Eglise
Téléphone : 04 66 37 03 24

→ **Maternelle (chapelle romane)**

11, rue du Presbytère
Téléphone : 04 66 37 41 25

→ **Cantine Scolaire**

11, rue du Presbytère
Portable : 06 16 83 41 67

→ **Maison Familiale et Rurale**

4, chemin Les Codes Bas
Téléphone : 04 66 37 09 32
www.mfr-pontdugard.com



Mme Katherine DUCROS a démissionné du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2011 au motif démé-

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire (se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile).

Une attestation de recensement leur sera délivrée et devra être conservée précieusement. Cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou un concours. Elle sera demandée également pour s'inscrire à une auto-école en vue de la préparation du permis de conduire.

Le recensement militaire permet l'inscription automatique à la journée de défense citoyenne (J.D.C.) qui se déroule en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½. Le jeune administré reçoit un certificat de participation à la J.D.C., également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



LE CALENDRIER DE LA PRÉSIDENTIELLE 2012

→ Premier tour: dimanche 22 avril 2012

→ Second tour: dimanche 6 mai 2012

LE CALENDRIER DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

→ Premier tour : dimanche 10 juin 2012

→ Second tout : dimanche 17 juin 2012

Le bureau de vote est en Mairie,
salle du Conseil Municipal

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Les démarches pour les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire jusqu'au 31 décembre 2011. Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre 2011 de 14h à 16h en mairie.

Documents à fournir :

- Formulaire à compléter
- un justificatif de domicile de – de 3 mois (facture EDF, SAUR, France Télécom ou le dernier avis d'imposition)
- une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)





BIENVENUE À ELSA ET ESTELLE

Nouvellement embauchées,

- Elsa en apprentissage CAP « petite enfance » en alternance à la M.F.R du Pont du Gard. Elle sera présente pour une durée de 2 ans parmi nous.



- Estelle attachée à la cantine scolaire, en contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2011-2012.



LUDOVIC JACQUARD

nouvel A.S.V.P sur la commune

Agent de Surveillance de la Voie Publique

NOUVEAU

C'est un agent municipal chargé de la sécurité publique. Il est agréé par le procureur de la République, et a prêté serment devant le Tribunal d'Instance d'Uzès pour pouvoir agir seul sur la voie publique.

Il a pour rôle de verbaliser les infractions à l'arrêt et/ou au stationnement de véhicule.

Il est habilité en matière de salubrité, d'urbanisme et de lutte contre les nuisances sonores.

Et il a pour mission la surveillance de l'ensemble de la commune.

Vous le reconnaîtrez grâce à sa tenue bleu marine avec l'inscription A.S.V.P



DÉPART À LA RETRAITE

Roselyne GUIRAUD a fait valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2011.

Nous lui souhaitons de profiter longuement de cette retraite.

SECOND SERVICE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Les effectifs de l'école augmentent chaque année de façon importante (155 enfants cette année); il en est de même pour la restauration scolaire.

Cette année nous devons accueillir une moyenne de 90 enfants avec des pics à plus de 100 ; 95% des enfants de maternelles mangent à la cantine. Cela n'est pas sans poser de problèmes de logistique et d'organisation.

Pour faire face à cette augmentation, très sensible ces 2 dernières années et pour satisfaire à la demande des parents, la municipalité a décidé de passer sur une restauration à 2 services.



Les maternelles mangent en premier dans de bien meilleures conditions, ensuite lorsque les petits ont fini, les grands prennent leur place. Tous mangent dans un environnement bien plus calme !

En contrepartie tout est finement préparé et organisé afin de tenir un timing très serré pour arriver à l'heure en classe : bravo aux personnels de la cantine et aux ATSEM qui font un super boulot.

Récemment la municipalité a investi dans un 2^{ème} lave-vaisselle et dans un 2^{ème} four afin de pouvoir travailler dans de meilleures conditions.



ADIEU LE TABLEAU NOIR, OUI À L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

Dans le cadre du plan de relance initié par le gouvernement, la commune a décidé de se porter candidate pour faire partie des quelques communes souhaitant investir sur le projet « Ecole Numérique ».

Notre demande a été retenue en 2010 ainsi la commune a fait l'acquisition d'un matériel informatique d'une valeur de 18 090 €, en profitant de subventions à hauteur de 80% soit 14 772 €. En contrepartie de la subvention allouée, la commune s'est engagée à financer la mise en réseau des équipements, l'abonnement à Internet haut débit de l'école et sa sécurisation par le biais de l'installation d'une alarme.

Au final, pour 3 318 € à la charge de la commune, l'école s'est vue dotée de 11 ordinateurs portables, 2 tableaux numériques interactifs appelé TBI + 2 ordinateurs fixes permettant le pilotage de l'ensemble.

Ainsi, la classe de CM1-CM2 de Mr Edouard GIUDICELLI et la classe de CE2-CM1 de Mme Christine CROUZIER sont chacune équipées d'un TBI relié à Internet.

À ce jour beaucoup de cours sont dispensés sur ces équipements et aux dires des enseignants et des enfants, ils ne reviendraient pour rien au monde au vieux tableau noir qui est définitivement jeté aux orties !



TICKET CESU



A la demande de certains parents, la municipalité a entamé une démarche afin de pouvoir accepter les tickets CESU pour le règlement de la garderie périscolaire. Cette démarche a abouti puisque depuis novembre 2011, les parents ayant ces tickets peuvent les utiliser. Attention ce moyen de règlement n'est pas autorisé pour la restauration scolaire.

LA MATERNELLE S'AGRANDIT

A la rentrée de septembre les parents se rendant à l'école primaire ont pu constater une évolution de la classe du rez-de-chaussée. En effet à cause des effectifs toujours plus nombreux et surtout en maternelle, la municipalité a dû procéder en urgence cet été à des aménagements afin de pouvoir accueillir une extension de la maternelle : une classe de 2 niveaux (GS-CP) enseignée par Mme Rubio s'est installée, du mobilier scolaire et des équipements ont dû être achetés.

JEU DANS LA COURS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Cet été la municipalité s'était engagée à aménager la cours de l'école maternelle. C'est chose faite puisqu'une aire de jeux a été mise en place sur un revêtement de sol souple, adapté et homologué. Les tout petits sont ravis.



SÉCURITÉ DES LOCAUX SCOLAIRES

Suite aux commissions sécurités, et après les simulations d'évacuation incendie réalisées, il était apparu que les grilles en fer forgé situées devant certaines fenêtres ou baies vitrées, posaient des difficultés de manipulation. Pour remédier à cela, la municipalité a décidé de les faire enlever et d'installer un volet roulant électrique sur la baie vitrée de la classe du bas.



QU'EST CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) ?

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et résume les intentions de la collectivité quant à l'évolution de son territoire. Il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il comprend :

- un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme
- éventuellement, des orientations d'aménagement relatives à certains quartiers ou secteurs
- un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.

RÉVISION DU PLU DE NOTRE VILLAGE : POURQUOI ? COMMENT ?

Nous vivons à Castillon du Gard et nous avons tous des besoins différents. Nous apprécions notre village et le caractère « naturel » de notre commune, mais nous en subissons aussi ses contraintes, en fonction de notre âge, de notre activité, de nos déplacements. Nos préoccupations ont néanmoins toujours le même but, comment y vivre mieux ?

La révision du PLU va tenter d'y répondre avec vous. C'est un « outil » qui va servir à mieux organiser l'aménagement du village et de la commune à moyen terme. Il doit prendre en compte les contraintes réglementaires visant notamment la prévention des risques et la protection des biens et des personnes (risques de ruissellement, circulation automobile, lutte contre l'incendie).

La première phase de l'élaboration du PLU est terminée, elle a consisté à établir un diagnostic d'ensemble qui sera inclus dans le rapport de présentation destiné à expliquer et justifier les décisions qui seront reportées dans le règlement et les plans de zonage. Cette étude préalable exprime les forces et les faiblesses de la commune de Castillon du Gard. Elle est un état des lieux, sur le paysage, la démographie, les activités, les équipements publics, le riche patrimoine bâti et naturel, et les contraintes. Cette analyse explique en fonction des prévisions économiques et démographiques les besoins en infrastructure et équipements qui leur seront nécessaires.

Le diagnostic a aussi mis en évidence :

→ **un habitat regroupé dans le village ancien** au caractère affirmé, mais aussi un habitat dispersé sur l'ensemble du territoire ce qui nécessite de grandes longueurs de canalisations et de voiries pénalisant ainsi le budget de la commune ;

→ la tendance à l'éparpillement de la construction dans le secteur d'extension récente qui aggrave la situation ;

→ des voies communales, souvent issues de chemins ruraux, dont le gabarit et le maillage s'avèrent parfois insuffisant au regard du développement de la construction ;

→ des atouts indéniables pour l'avenir de la commune qui sont la qualité des paysages et de l'environnement, du village ancien de Castillon, la possibilité de développement économique avec de petites entreprises ;

→ des terres agricoles à préserver et à valoriser qui constituent le cadre de vie privilégié des habitants de la commune ;

→ des précautions supplémentaires à prendre en compte pour prévenir l'écoulement parfois insuffisant des valats et fossés, une étude de ruissellement pluvial est en cours (**cf. article zonage risque inondation**) et précisera la constructibilité des terrains et les contraintes ;

→ une attention particulière à apporter aux qualités du paysage, du patrimoine bâti, à la lutte contre les nuisances de tous ordres.

Au cours du premier semestre 2012

le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** sera défini ; **il précisera les orientations, les prescriptions d'urbanisme et d'aménagement retenues par la municipalité,** notamment pour favoriser le développement de l'habitat et des activités agricoles, l'évolution des quartiers déjà bâtis, la préservation de l'environnement pour les années à venir. Ces orientations prennent en compte les règles du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Uzège Pont du Gard dont les règles visent à une limitation de l'urbanisation et du nombre de terrains constructibles pour une meilleure organisation des communes.

La mise en œuvre de cette politique d'aménagement se traduira par la délimitation des différentes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles) et par un règlement qui définira exactement les règles d'implantation et d'aspect des constructions ainsi que les servitudes d'utilisations qui peuvent impliquer l'interdiction de construire.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, une fois arrêté par le conseil municipal, sera envoyé aux services de l'État, au Conseil Général, au Conseil Régional et aux chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie, artisanat) pour avis.

Il sera ensuite soumis à **l'enquête publique durant laquelle les citoyens** pourront faire leurs remarques auprès du commissaire enquêteur, s'ils estiment que le zonage proposé n'est pas adapté au mieux.

Rappel : Un cahier de suggestions est à votre disposition en mairie (1^{er} étage bureau urbanisme). Il est destiné à recueillir vos idées et propositions sur le développement harmonieux de notre commune.

POINT SUR LE ZONAGE DU RISQUE INONDATION PAR RUISSellement URBAIN

« Parallèlement à la réalisation du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI*) Gardon aval (initié par l'Etat), et qui dictera les conditions d'occupation des sols dans les secteurs soumis aux débordements du Gardon et de ses affluents, la commune a décidé d'engager une étude de risque inondation par ruissellement (non prévue au titre du PPRI) dans la partie urbanisée de la commune depuis le village jusqu'au Gardon. Cette étude est financée à 80 % par l'État et le département et servira d'étude pilote dans le Gard.

L'objectif poursuivi est de disposer d'une connaissance exhaustive du risque sur le territoire communal, d'intégrer les conclusions de ces travaux dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision et permettre ainsi un développement de la commune qui tient compte de la contrainte inondation.

La prestation est découpée en quatre phases dont l'enchaînement chronologique est le suivant :

- Etude du risque historique et définition des moyens à mettre en œuvre pour la phase suivante (prestation topographique complémentaire). Il convient de préciser que la commune bénéficiera des travaux topographiques réalisés dans le cadre du PPRI ce qui permet une économie non négligeable.
- Etude du risque statistique
- Etude de mesures de réduction du risque
- Elaboration d'un zonage réglementaire et intégration dans le PLU

La nécessité de conduire cette étude complémentaire a été mise en exergue suite aux événements de 2002 et 2005 où ont été constatés de forts ruissellements et des vitesses importantes pouvant engendrer des dégâts localement importants (effondrement de murs de clôtures, voitures emportées,...) et rendant toute circulation difficile et dangereuse. Tous ces problèmes étant accentués par la présence plus au sud de la voie ferrée qui bloque les écoulements. L'effet « barrage » de la voie entraînant une augmentation des hauteurs d'eau qui peut atteindre 1 m (2002).

Un des objectifs de cette étude est **d'étudier par ailleurs, des scénarios de réduction du risque.**

Préalablement à l'élaboration d'un plan de réduction de l'aléa et/ou de réduction de la vulnérabilité, il sera précisé le coût des dommages que peuvent engendrer des événements similaires à 2002 et 2005 afin de juger de l'opportunité de poursuivre des investigations sur des actions pressenties par la commune et/ou déjà étudiées précédemment.

Echéances prochaines:

- **Hiver 2011** : réalisation des prestations topographiques
- **Mars 2012** : présentation des cartes d'aléa ».

** P.P.R.i : Outil d'une politique globale de prévention, le Plan de Prévention des Risques Inondation vise à sécuriser les populations et les biens soumis à ce type de risque tout en permettant un « développement durable » des territoires.*

LES REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans l'attente du résultat de l'étude sur le zonage du risque inondation, la commune a refusé, *en vertu de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme*, les permis de construire situés dans les zones à risques et objets de l'étude. Les pétitionnaires ont diligencé plusieurs actions auprès du Tribunal Administratif de Nîmes et ont demandé la désignation d'un expert hydrologie.

NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ANNUEL ACCORDÉS

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Permis de construire accordés	45	38	47	28	26	14	11	13

PROCEDURE	APPROBATION
P.L.U.	03/07/2003
1 ^{ère} modification	28/10/2004
2 ^{ème} modification	04/03/2008
<i>actuellement en cours de révision</i>	

INFO PRATIQUE

Réunion de la commission urbanisme tous les jeudis sur rendez-vous.

CONDAMNATION DE LA MAIRIE

La cour administrative d'appel de Marseille, en date du 21 octobre 2010, a annulé le permis de construire délivré par l'ancienne municipalité à M et Mme Milesi. La commune a été condamnée à verser à M et Mme Rebeyrolles la somme de 1 500 €. Les conclusions présentées par M et Mme Milesi au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative ont été rejetées.

TRAVAUX RÉALISÉS DEPUIS 2008

OBJET	DEPENSES	RECETTES
VOIRIE	331 784 €	76 337 €
TENNIS	45 964 €	
ECOLES	139 591 €	29 069 €
MAIRIE	43 002 €	
EGLISE	113 414 €	66 116 €
RENF. ELECT.	215 897 €	151 229 €
ECLAIRAGE PUBLIC	34 833 €	
CANTINE	12 313 €	5 148 €



Travaux de voirie et aménagement de l'arrêt des bus du mas de raffin



Coussins Berlinois - route de Vers

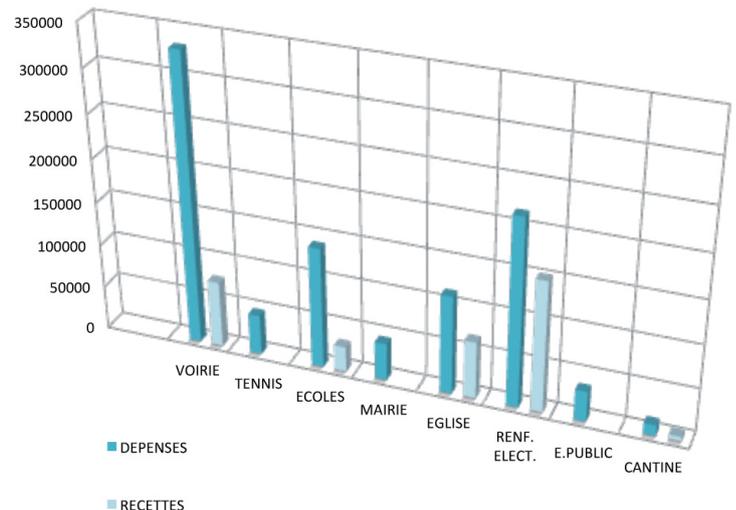


Aménagement de la cantine scolaire



Rénovation de la mairie

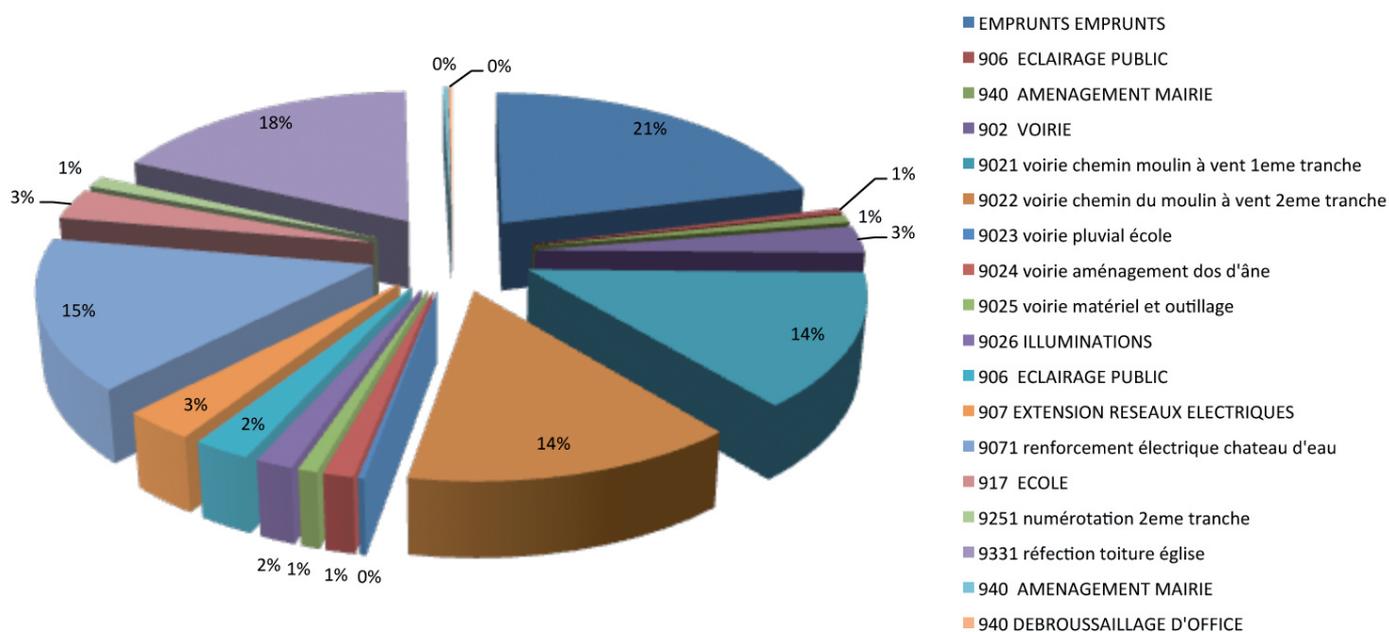
TRAVAUX FINANCÉS ET SUBVENTIONNÉS DEPUIS 2008



Travaux de voirie

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2010

Code Chapitre	Code Opération	Libellé Opération	Réalisations
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	OPERATIONS FINANCIERES	13 711,86 €
16	EMPRUNTS	EMPRUNTS	136 195,88 €
20	906	ECLAIRAGE PUBLIC	3 565,28 €
20	940	AMENAGEMENT MAIRIE	5 377,69 €
21	902	VOIRIE	17 967,21 €
21	9021	VOIRIE CHEMIN MOULIN À VENT 1 ^{ere} TRANCHE	88 415,32 €
21	9022	VOIRIE CHEMIN DU MOULIN À VENT 2 ^{eme} TRANCHE	89 685,86 €
21	9023	VOIRIE PLUVIAL ÉCOLE	1 674,40 €
21	9024	VOIRIE AMÉNAGEMENT DOS D'ÂNE	8 267,78 €
21	9025	VOIRIE MATÉRIEL ET OUTILLAGE	5 254,54 €
21	9026	ILLUMINATIONS	10 096,24 €
21	906	ECLAIRAGE PUBLIC	15 538,44 €
21	907	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	19 862,38 €
21	9071	RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE CHATEAU D'EAU	99 601,96 €
21	917	ECOLE	20 420,49 €
21	9251	NUMÉROTATION 2 ^{EME} TRANCHE	7 226,49 €
21	9331	RÉFECTION TOITURE ÉGLISE	113 484,31 €
21	940	AMENAGEMENT MAIRIE	1 728,22 €
454	COMPTABILITE	DEBROUSSAILLAGE D'OFFICE	1 196,00 €

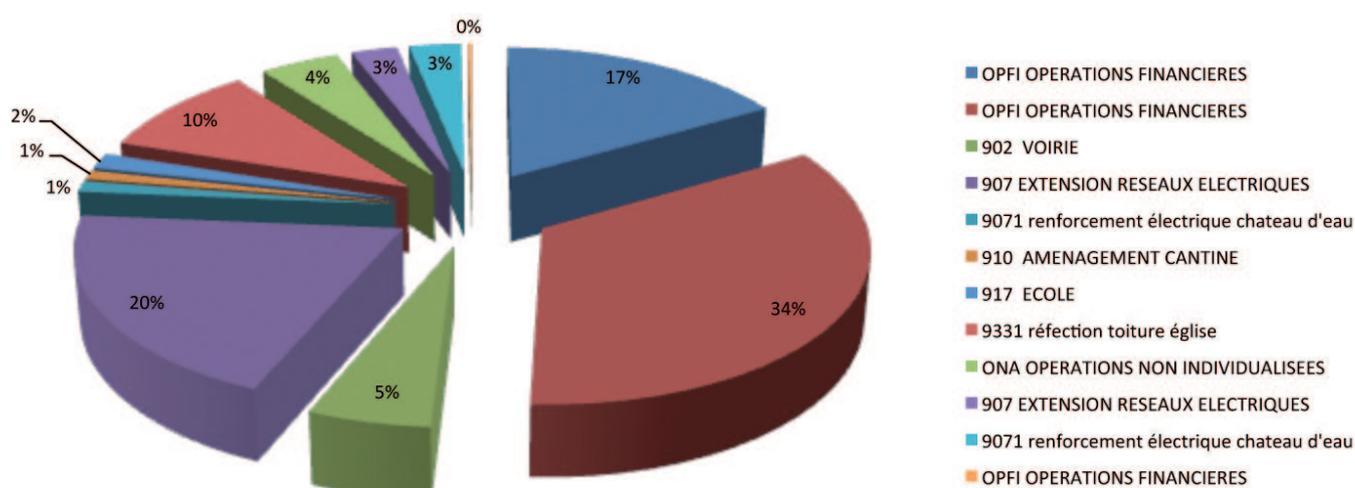


Au jour de la publication du journal les comptes 2011 ne sont pas arrêtés, par conséquent non publiés (ils le seront dans le prochain bulletin).



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2010

Code Chapitre	Code Opération	Libellé Opération	Réalisations
040	OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	91 711,86 €
10	OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	188 681,59 €
13	902	VOIRIE	29 735,24 €
13	907	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	110 500,00 €
13	9071	RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE CHATEAU D'EAU	6 331,18 €
13	910	AMENAGEMENT CANTINE	5 148,00 €
13	917	ECOLE	9 000,00 €
13	9331	RÉFECTION TOITURE ÉGLISE	52 824,66 €
16	ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	25 058,56 €
21	907	EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	14 486,89 €
21	9071	RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE CHATEAU D'EAU	16 322,72 €
454	OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	1 196,00 €



UN PRÊT DE 350 000 € A ÉTÉ CONTRACTÉ AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE POUR UNE DURÉE DE 15 ANS.

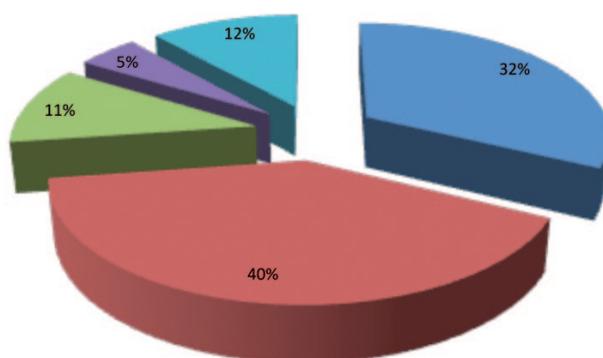
Ceci permettra de réaliser des travaux de voirie.

Pourquoi un nouvel emprunt ?

La commune vient d'emprunter 350 000 € pour réaliser des travaux de voiries indispensables.
 La fin de 3 prêts successifs en 2010 et 2012 pour une dette en K euros $106.714 + 91.000 + 76.000 = 270.000$ nous permet de réemprunter sans mettre en difficulté les finances de la commune.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

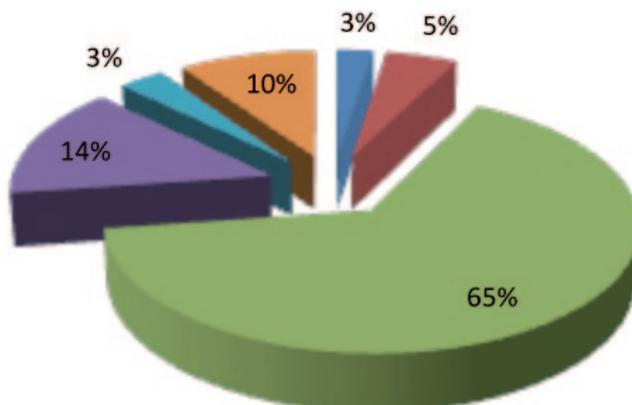
Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	327 831,550 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	410 441,450 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	111 360,060 €
66	CHARGES FINANCIERES	47 830,870 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	117 502,930 €



- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisations
013	ATTENUATION DE CHARGES	28 080,24 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	55 988,34 €
73	IMPOTS ET TAXES	732 408,64 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	162 333,62 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36 231,08 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	107 180,52 €



- ATTENUATION DE CHARGES
- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES
- IMPOTS ET TAXES
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS EXCEPTIONNELS



URGENCE / REFECTION VOIRIE

Comme cela avait été annoncé, la municipalité s'est engagée depuis l'année passée dans un grand projet de réfection de la voirie.

Les travaux déjà réalisés et ceux à venir se veulent des travaux à long terme. Les matériaux utilisés et les solutions mises en œuvre permettent d'allier robustesse et esthétique.

Une attention toute particulière sur les déplacements doux (piétonniers) a été et sera intégrée dans chacun de nos projets. Des bandes de résine matérialisent les espaces piétonniers, des passages piétons ont vu le jour, du mobilier urbain agrémenter ces espaces et des réflexions sur les ralentisseurs sont systématiquement intégrées dans chaque projet.

Les premiers travaux ont été réalisés du centre du village à la maison de retraite et chemin du moulin à vent.

Ces travaux se sont déroulés en 2 phases :

→ 1^{ère} tranche : elle concernait les chemins du moulin à vent et chemin des aires. Ces travaux d'un montant de 95 268 € ont été confiés à l'entreprise TPCR qui a remporté l'appel d'offre.

→ 2^{ème} tranche : ces travaux ont permis de finir la voirie jusqu'à la maison de retraite. Ces travaux d'un montant de 82 698 € ont été confiés à l'entreprise TPCR qui a remporté l'appel d'offre.

La 2^{ème} grande campagne de voirie va se poursuivre cette fin d'année et en 2012. Dernièrement la municipalité a lancé un appel d'offre pour la réfection de la voirie de plusieurs chemins. Sont concernés :

- Chemin de Saint Hillaire
- Chemin de Oliviers
- Chemin des Pins
- Chemin de Fontgrasse

Afin de présenter les travaux qui vont être réalisés la municipalité a organisé 2 réunions publiques dans la salle de la maison des remparts. Un échange constructif a eu lieu et les riverains ont apprécié d'être impliqués dans ce projet.

Ces travaux consistent à refaire la totalité de la voirie en décaissant les parties le nécessitant. Une attention particulière sera apportée aux niveaux des seuils des portails actuels afin de ne pas aggraver les phénomènes de ruissellement des eaux du pluvial. Les profils des routes actuelles ne seront pas modifiés afin de ne pas changer le réseau hydraulique. Un gros relevé topographique a été réalisé avant les travaux.

Pour le haut du chemin des Oliviers, la municipalité a profité de ces travaux pour engager une réflexion sur les déplacements doux et sur la problématique du stationnement. Les pins actuels seront arrachés car il n'y a pas de solution pour garder une voirie saine et durable. Dans cet espace, sera réalisée une voie piétonnière respectant les contraintes d'accessibilité handicapée, ainsi que des vasques en pierre du Gard et des bancs. L'ensemble de l'aménagement sera éclairé par des lampadaires.

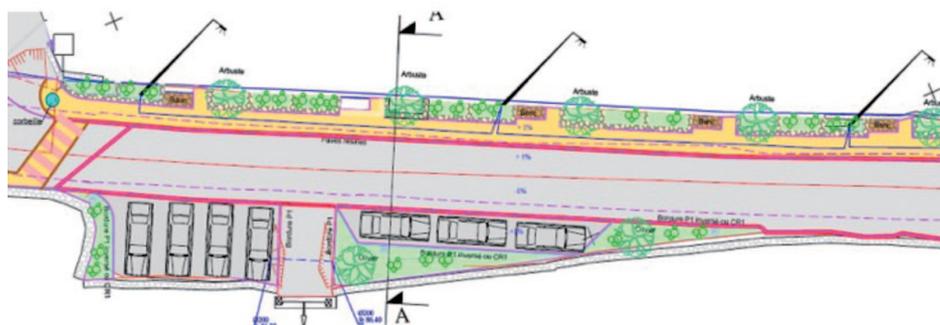
A l'opposé seront créées 7 places de parkings qui régleront, nous l'espérons, le stationnement anarchique qu'il y avait à cet endroit.

A la demande des riverains, il sera rajouté un ralentisseur, alors que ceux prévus sur le bas du chemin des Oliviers seront supprimés.

Plus tard cet espace sera arboré dans un projet global d'aménagement paysagé qu'entame la commune. Le chemin des Oliviers retrouvera des Oliviers !

Sur le chemin de Font Grasse il sera placé 2 ralentisseurs afin de limiter la vitesse sur ce chemin à fort trafic.

Détail de l'aménagement du chemin des Oliviers :



Ce marché d'un montant de 272 666 € TTC a été remporté par l'entreprise LAUTIER MOUSSAC. En 2012, une nouvelle campagne d'enrobé sera lancée afin de traiter d'autres chemins pour lesquels il est urgent d'intervenir (Impasse Croix Benoit par exemple).



ASSAINISSEMENT, ENCORE UN QUARTIER RACCORDÉ

En date du 14 novembre, les travaux d'assainissement du chemin des Pins et du chemin de Fontgrasse se sont achevés. Encore un quartier raccordé.

A cause d'un problème de pente, ce projet a nécessité la mise en place d'une pompe de relevage au bout du chemin des Pins.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Carminati pour un montant de 95 616 € TTC.

Les riverains concernés peuvent faire leur demande de raccordement auprès de la SAUR dès à présent.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin d'optimiser les dépenses en éclairage public, la municipalité a décidé de lancer une réflexion et une étude de marché sur les pistes à engager pour parvenir aux objectifs qu'elle s'est fixée et anticiper les mesures du Grenelle de l'environnement 2 qui seront bientôt applicables.

Pour cela un marché a été lancé en début d'année. Il s'agit d'un marché sur 3 ans remporté par l'entreprise VALETTE.

Ce marché prévoit plusieurs points et en particulier :

- Un tarif négocié pour 4 ans sur tous les travaux d'éclairage (entretien et création)
- un diagnostic de nos équipements avec préconisation de remplacement
- une analyse de nos factures EDF afin d'optimiser les contrats
- des rondes de nuit tous les 2 mois pour anticiper les problèmes d'éclairage
- la mise en place d'horloge astronomique afin de n'éclairer que lorsque c'est vraiment nécessaire (plus d'éclairage intempestif en journée)
- le remplacement des équipements anciens et gros consommateurs (les ballons fluo)
- la gestion sous forme de location + pose des éclairages de Noël (plus d'investissement pour la mairie et matériel toujours neuf)
- le remplacement par des solutions Led de faible consommation sur tous les éclairages de Noël
- un loyer fixe et contrôlé de poste éclairage
- ...

RENFORCEMENT RÉSEAU EDF

Afin d'anticiper des problèmes de coupures à venir cet hiver, la municipalité est en train de procéder à un renforcement du réseau EDF sur le transformateur du poste Fontaine (vers chemin de la charrette).

En effet ce transformateur est en surcharge depuis plusieurs années ; à force d'insistance auprès d'EDF, il est enfin prévu de le remplacer par un transformateur plus puissant. Ces travaux sont 100% pris en charge par EDF. Cependant le remplacement du transformateur impose le remplacement d'un câble d'alimentation aérien passant au-dessus de propriétés.

Pour des raisons techniques et financières (besoin d'une intervention en hélicoptère non retenue) la mairie a préféré enterrer ce câble.

Il a fallu pour cela ré-ouvrir un chemin communal entre le chemin de la Charrette et le chemin des Oliviers. Ces travaux sont achevés pour la partie débroussaillage et passage du câble. Ultérieurement la dépose du câble et la mise en service du transformateur se feront au rythme d'EDF. Ce chemin restera ouvert aux piétons uniquement.





MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX

A la fin de cet été, la 2^{ème} tranche de mise en discrétion des réseaux a été achevée autour de la place du château d'eau. Ces travaux d'un montant de 127 498 € TTC ont été réalisés par l'entreprise Valette. Ces travaux de sécurisation et d'esthétique sont subventionnés à 65 % par le FACE.

ÉLAGAGE

Vous avez pu constater que plusieurs gros micocouliers ont été élagués sévèrement. Il s'agit d'anticiper des futurs arrachages à cause des prises au vent et/ou de protéger des édifices qui se soulèvent à cause des racines. Le mur du jeu de boule sous l'église en est le meilleur exemple.

LA STATION TOP REMPLISSAGE

UNE STATION COLLECTIVE DE REMPLISSAGE DES PULVÉRISATEURS

La Chambre d'agriculture du Gard a installé en 2004 sa première station « Top remplissage », une station collective de remplissage des pulvérisateurs. Environ 70 stations sont déjà opérationnelles dans le Gard, et les installations se poursuivent.

La station publique de remplissage des pulvérisateurs actuelle de la commune est un point d'eau mis à disposition des agriculteurs pour préparer leur bouillie, opération qui consiste à diluer les produits phytosanitaires dans un grand volume d'eau. Les manipulations réalisées par les agriculteurs pendant cette phase peuvent être à l'origine de pollutions ponctuelles du sol ou de l'eau par débordements de la cuve et écoulement des fonds de bidon mal rincés ou de risques de contamination de l'utilisateur par aspiration d'eau de la cuve dans le réseau de distribution. Cette phase apporte 67 % des cas d'incidents « phytosanitaires », contre seulement 25 % pendant ou après le traitement, d'où l'importance de la sécuriser au maximum.

La station « **Top remplissage** », dont la commune s'est dotée tout récemment, consiste à l'aménagement d'une station communale de remplissage des pulvérisateurs équipée pour répondre point par point aux différents facteurs de risques préalablement identifiés pour cette phase de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Elle comprend tous les éléments indispensables pour remplir un pulvérisateur et rincer les emballages à l'eau claire et en toute sécurité. Elle permet un remplissage rapide (haut débit) avec une maîtrise parfaite de l'eau grâce à un compteur. Etant fermée à clé, elle n'est utilisable que par des personnes habilitées et formées.

L'implantation est primordiale puisqu'elle doit respecter trois contraintes :

- Pas de cours d'eau à proximité ni fossé de drainage
- Pas dans un périmètre rapproché de captage des eaux
- Loin des habitations et des zones de passage du public

« **Top remplissage** » a été conçu par Renaud Cavalier, chef du service agro-équipement de la Chambre d'Agriculture du Gard qui est détenteur du brevet. La Chambre d'Agriculture s'occupe de tout le montage du projet depuis le choix du lieu d'implantation jusqu'à la mise en route. Grâce au soutien financier du Conseil Général du Gard, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et de l'Union Européenne, l'installation d'une station « **Top remplissage** » dans une commune bénéficie d'un taux de subventions de 80 %.

La livraison et la remise des clés aux intéressés a eu lieu le lundi 5 décembre 2011 à 14h en mairie.



LE PETIT STADE

Tout récemment, l'aire dite « Du petit stade » sous le château d'eau vient de subir des aménagements importants ; ceux-ci ne sont pas achevés. Depuis plusieurs années, le conseil d'école et l'équipe enseignante faisait remarquer le manque d'une aire de jeu pour pouvoir faire évoluer correctement les enfants dans le cadre de leur formation scolaire (jeu de ballon).

La municipalité ayant pu bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la Communauté de commune de 9 000 € (reliquat Fond Départemental d'Équipement), a décidé d'engager ces travaux. L'impératif pour obtenir cette subvention était de réaliser les travaux avant la fin de l'année : on n'a pas hésité !

Cette aire pourra servir à tous, puisque plus tard seront aménagés des cages de foot, panneaux de baskets, tracés au sol...



PROJET AMÉNAGEMENT ROND POINT (ENTRÉE SUD)

Un projet va être mené avec **la MFR d'uzès LE GRAND MAS** (formation par alternance en Jardins Espaces verts, Environnement-Horticulture, Agriculture biologique), afin de paysager le rond-point de l'entrée sud du village.

Les apprentis en Certificat de Technicien en Jardins Espaces Verts essaieront de mener à bien ce projet en collaboration avec la mairie de Castillon. Il devrait aboutir en fin d'année scolaire 2012.

Cette approche est enrichissante à deux niveaux :

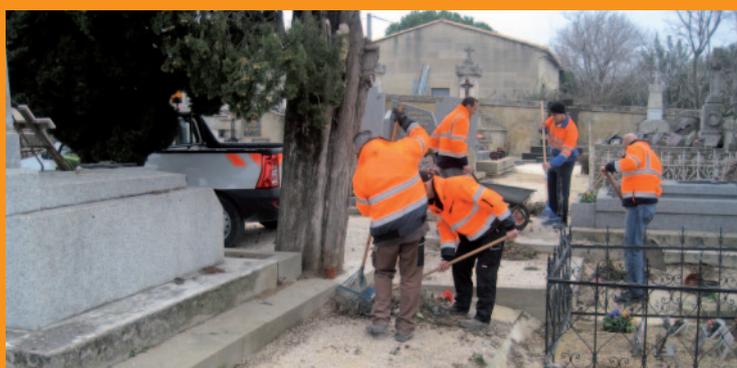
elle permettra de personnaliser l'entrée de notre village en s'attachant à ses caractéristiques, et surtout de faire réaliser ce projet par des élèves d'une MFR en sachant que nous avons ce type d'établissement sur notre territoire (MFR Pont du Gard spécialisée dans le service à la personne, sciences et technologie de l'agronomie et du vivant et le service en milieu rural) et ainsi valoriser la qualité du travail de ces élèves et de l'enseignement qu'ils reçoivent.



CIMETIÈRE

Les travaux réalisés par le service technique de la commune concernant la réfection des allées et le ruissellement des eaux pluviales au cimetière sont terminés.

Ils ont permis de mettre en sécurité une dizaine de tombes qui se détérioraient à chaque pluie.





UN NOUVEAU TOIT POUR L'ÉGLISE DU VILLAGE

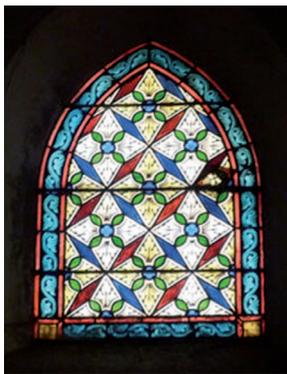
Grâce à un cofinancement de plusieurs organismes et à la générosité des Castillonnais (cf. article fondation du patrimoine) la toiture de l'église a été complètement refaite, des gouttières ont été posées. De même, l'église a été dépigeonnée, nettoyée et désinfectée.

C'est l'entreprise STC SAURY (30330 TRESQUES) qui a été retenue suite à l'appel d'offre pour effectuer ces travaux pour un montant 113 413 €.

Le maître d'œuvre : SARL NDA.

Les travaux ont commencé le lundi 21 juin 2010 pour s'achever la dernière semaine d'août.

Grâce à une excellente coordination, les travaux se sont très bien déroulés.



AVANT



PLAN PATRIMOINE

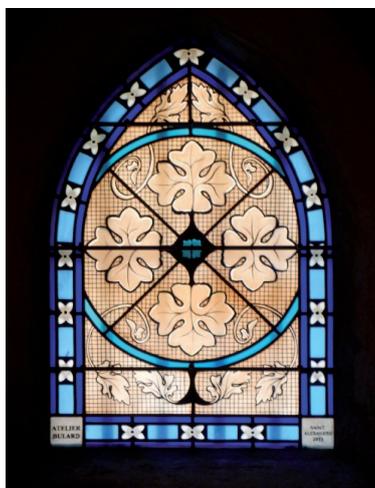
Restauration du patrimoine et des édifices culturels non protégés.

La Communauté de communes du Pont du Gard, dans sa volonté de répondre aux attentes des habitants, a souhaité que le patrimoine de notre territoire soit mis à l'honneur en engageant une politique de restauration et de mise en valeur dans les seize villages qui la composent.

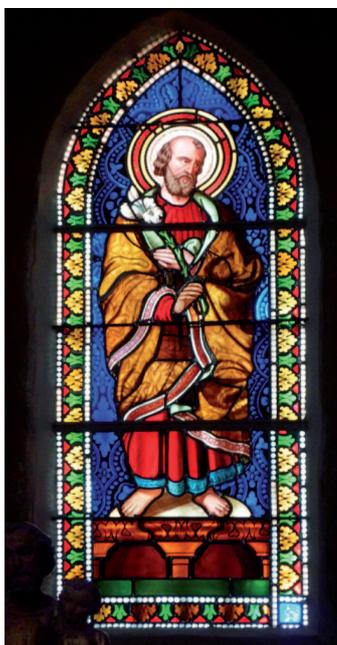
Ce projet, sera aussi l'occasion de mieux faire connaître nos richesses architecturales et patrimoniales, en les inscrivant dans une perspective de développement touristique ambitieuse.

C'est ainsi que les 14 vitraux de notre église ont été démontés, restaurés et réinstallés.

Ces travaux ont été cofinancés par le FEDER (fond européen) le Conseil Général du Gard et la Communauté de communes du Pont du Gard pour un montant de 29 500 euros HT.



APRÈS



FONDATION DU PATRIMOINE

Les dons des Castillonnais (particuliers et entreprises) versés à la Fondation du Patrimoine représentant plus de 5 % du montant des travaux ont permis d'obtenir une subvention supplémentaire de la part de cet organisme.

Notre église est maintenant estampillée du logo Fondation du Patrimoine.



La réfection des dégradations intérieures ont été prises en charge dans le cadre d'un sinistre par notre assureur. Les murs ont été décroustés et refaits à l'ancienne. Début 2012, ils seront repeints à l'identique.

La foudre est tombée sur l'horloge de l'église cet été. Elle a été réparée et programmée pour sonner de 6h à 22h par l'entreprise spécialisée POITEVIN en charge de la maintenance.



LE SAVEZ VOUS ?

La sonnerie de l'Angélus – trois fois trois tintements suivis d'une volée, le matin, à midi et le soir – est un appel à faire mémoire de l'Annonciation : lorsque le Messager du Seigneur [en latin : Angelus Domini] est venu annoncer à Marie qu'elle allait donner naissance au Sauveur. Lorsqu'ils entendent l'Angélus, les croyants sont invités à prier trois « Je vous salue Marie », suivis respectivement des phrases : « L'Ange du Seigneur porta l'annonce à Marie et elle conçut du Saint Esprit », « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole », « Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous ».

Le glas a pour but d'alerter la population sur le récent décès d'un de ses membres. Il est reconnaissable à son rythme lent. Lorsque le nombre de cloches le permet – ce qui est le cas à Castillon, il sonne différemment suivant le sexe de la personne décédée.

La volée invite les croyants à se retrouver à l'église pour ensemble célébrer le Seigneur. La plupart du temps, elle annonce une Messe. La volée des cloches peut aussi faire écho à la joie de l'événement qui vient d'être célébré dans l'église : un baptême, un mariage...

Un grand merci aux bénévoles qui grâce à leur énergie maintiennent l'église en bon état de propreté et à monsieur l'Abbé BONNET pour sa patience et sa bienveillance.

LE PREMIER ET TROISIÈME DIMANCHE DU MOIS, MESSE À 10H30.

Tous les mardis (sauf le dernier du mois), Messe à 18h suivie de la permanence du prêtre. Le dernier mardi du mois, Messe à 17h à la maison de retraite.

Pour plus d'informations : www.district-paroissial-vers.fr



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD



Présentation :

La Communauté de communes du Pont du Gard a été créée le 15 novembre 2002. Elle se compose de 16 communes (Aramon, Argilliers, Castillon du Gard, Collias, Comps, Estézargues, Fournès, Meynes, Montfrin, Pouzilhac, Remoulins, Saint Bonnet du Gard, Saint Hilaire d'Ozilhan, Théziers, Valliguières, Vers Pont du Gard), regroupant plus de 20 000 habitants.

C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Les compétences qu'elle exerce lui ont été expressément transférées par les communes qui ne peuvent plus désormais intervenir directement dans les domaines ainsi délégués.

La Communauté de communes du Pont du Gard exerce 3 types de compétences :

1. des compétences obligatoires

- aménagement de l'espace
- développement économique

2. des compétences optionnelles

- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- petite enfance

3. des compétences facultatives



POLICE INTERCOMMUNALE :

Dans le cadre d'un projet de prévention de la délinquance, le conseil communautaire a favorablement délibéré le 20 septembre 2010 sur la création d'une Police Intercommunale. Sous l'autorité directe des Maires au niveau judiciaire, la Police est placée sous l'autorité administrative du Président de la Communauté de communes, relayé par le Directeur Général des Services, Guilhem QUAIREL. Opérationnelle depuis le printemps 2011, cette Police Intercommunale est composée de deux brigades. Elle intervient essentiellement de nuit, dans la sécurité des actions et des biens, et garantit une mission de surveillance sur l'ensemble du territoire. Elle assure principalement la mission de patrouille nocturne sur le territoire des 16 communes. Elle est amenée, dans le cadre fixé par la loi, à effectuer des missions de surveillance et, en cas de délits, d'intervention et de verbalisation des contrevenants, avec comme objectif la protection des biens et des personnes et le respect de la salubrité et de l'ordre public.

Sans se substituer à la Gendarmerie Nationale, c'est une réponse complémentaire que les élus ont souhaité apporter pour la sécurité des administrés. Le Chef de Service responsable de la Police Intercommunale, Stéphanie MATHIEU, a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2010. Chargée de l'organisation fonctionnelle et opérationnelle son objectif est en parallèle, la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, instance qui a pour mission d'élaborer et de coordonner des actions à conduire pour améliorer la sécurité et assurer le développement de la prévention.

Chef de Service de Police Intercommunale

Stéphanie MATHIEU

Tel. 04 66 03 19 34

Port : 06 37 65 44 27



ACTUALITÉ

La C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) a entériné lors de la séance du 15 décembre 2011 la nouvelle carte de l'intercommunalité gardoise. Après validation par le préfet du Gard, la commune de Domazan sera rattachée à la Communauté de communes du Pont du Gard qui passera ainsi à 17 membres.

La Communauté de communes gère 6 structures d'accueil petite enfance :

- Multi-accueil « Le Petit Poucet » (REMOULINS)
- Multi-accueil « Les Petits Loups » (VERS PONT DU GARD)
- Micro-crèche « Les Pitchounets » (COMPS)
- Multi-accueil « Galopin Galopines » (ESTEZARGUES)
- Multi-accueil « La Ribambelle » (ARAMON)
- Micro-crèche « L'Oustau des Pequelets » (COLLIAS)

Comment inscrire votre enfant en accueil collectif ?

Il appartient aux parents de remplir de manière précise la fiche de préinscription (disponible en mairie, au secrétariat de la Communauté de communes du Pont du Gard ou sur leur site internet) et de la retourner :

- Par mail: petiteenfance@cc-pontdugard.fr
- Par courrier: Service Petite Enfance CCPDG
- En la déposant dans les crèches de la CCPDG

Attention, cette démarche ne constitue pas une inscription définitive. Elle permet de recenser les familles sollicitant une place en crèche, et par la suite (en fonction des critères énumérés dans le paragraphe suivant) d'attribuer les places au sein des structures.

Quels sont les critères d'attribution d'une place en crèche ?

1. Résider sur le territoire de la Communauté de communes ou à Domazan
2. Etablir une fiche de préinscription à partir du 4^{ème} mois de grossesse
3. La date de réception de la fiche (les demandes sont classées par ordre décroissant de la plus ancienne à la plus récente)
4. L'âge de l'enfant au moment de son entrée à la crèche (il n'y a pas le même nombre de places selon les âges et selon les structures)
5. Envoyer obligatoirement un extrait d'acte de naissance dans le mois qui suit la naissance
6. Renouveler sa demande (en retournant le coupon-réponse joint au courrier envoyé suite à la Commission d'attribution* des places) dans les temps impartis en cas de refus de la première demande.

La Commission Petite Enfance se réunit au mois de mars de chaque année afin d'établir les listes d'enfants admis pour la rentrée suivante. Elle est composée :

- Des responsables des crèches
- De la coordinatrice Petite Enfance
- De la Vice-présidente Petite Enfance
- D'un élu par commune qui a une crèche
- D'un élu tournant par canton et par ordre alphabétique de village.

Jusqu'à quel âge mon enfant peut-il être accueilli ?

A compter de la fin du congé de maternité jusqu'à l'âge de 4 ans en accueil régulier et jusqu'à 6 ans en accueil occasionnel.

Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique sont accueillis dans la structure au même titre que les autres enfants dans la mesure où leur handicap ou maladie est compatible avec la vie en collectivité.



La liste des assistantes maternelles agréées de la commune et/ou de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes est disponible en mairie.

TRANSPORT À LA DEMANDE

A l'initiative de la commission aménagement du territoire de la CCPG, un Transport à la Demande (TAD) est effectif depuis le 1^{er} octobre 2011.

Ce service est dédié aux personnes de plus de 65 ans et personnes en difficulté sociale (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA...) pour des déplacements domicile-services et domicile-loisirs.

Le service de TAD fonctionne le mardi et le jeudi de 8h à 18h pour des déplacements au sein du territoire de la Communauté de communes du Pont du Gard, mais aussi vers les services soins/santé d'Uzès, les services soins/santé et pôle emploi de Beaucaire et Bagnols-sur-Cèze et les hôpitaux et cliniques d'Avignon, de Nîmes, de Bagnols-sur-Cèze et d'Uzès. Le tarif d'un aller simple est de 1,50 € par personne.

Afin de bénéficier de ce service, vous êtes priés de vous recenser au secrétariat de la mairie avant de vous inscrire et/ou réserver un TAD au 04 66 37 67 71





Un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- l'aide sociale
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- l'animation des activités sociales.



Les actions menées par le CCAS de Castillon du Gard sont regroupées en 3 thèmes :

- Les enfants
- Les ainés
- L'action sociale

LES ENFANTS

1) CHAQUE NOUVEAU NÉ PEUT BÉNÉFICIER D'UNE PRIME NAISSANCE D'UN MONTANT DE 20 EUROS

Cette prime est accordée sous condition de recevoir en mairie l'avis de naissance envoyé par la commune de naissance. Les heureux parents recevront un faire-part et sont invités à fournir un RIB (au nom de l'enfant ou des parents) et la copie du livret de famille au secrétariat de mairie pour obtenir le virement sur le compte bancaire.

En 2010, 20 primes naissances ont été versées. Pour la période 2011, nous sommes actuellement à 7 primes.

2) CENTRE DE LOISIRS « LES COPAINS D'ABORD »

La convention avec le centre de loisirs de Remoulins a été reconduite pour permettre aux petits Castillonnais de 4 à 11 ans de profiter de cette structure à un tarif préférentiel.

Une hausse de budget a été votée en début d'année pour permettre à chaque enfant Castillonnais de bénéficier de 15 jours dans l'année au tarif conventionné. Pour établir ce budget, nous avons pris en compte le nombre de jours de congés dans l'année civile ainsi que les mercredis.

En 2010, 3 060 € ont été versés au centre de loisirs.

Pour la période 2011, 370 jours ont été utilisés soit un montant de 3 700 € sur un budget de 4 000 €.

3) ACTIVITÉS JEUNES

Suite à la réussite de la journée canoë du vendredi 9 juillet 2010, nous l'avons renouvelé le 7 juillet 2011. 9 jeunes entre 12 et 14 ans ont participé à cette activité encadrée par un moniteur diplômé d'état, par Monsieur Frédéric FABROL, conseiller municipal et membre du CCAS, et par Monsieur Ludovic JACQUARD employé communal.

Ce projet é été réalisé en partenariat avec « Canoë Collias-Chapert de Castillon du Gard » qui met gracieusement à disposition leurs canoës pour cette journée.

En 2010, une journée de formation aux premiers secours avait été organisée.



Le CCAS reste ouvert à toutes propositions d'autres activités jeunes.

Vous pouvez nous joindre directement par courriel : c.rizzuti@castillondugard.fr





LES AÎNÉS

1) **LE REPAS DES AÎNÉS** s'est déroulé au restaurant du Vieux Castillon le 6 avril 2011. 79 personnes y ont participé.

2) **DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE**, le CCAS a organisé, le 3 novembre 2011, une distribution de plateaux repas aux aînés vivants seuls et n'ayant pas participé au repas des aînés ainsi qu'une après-midi musicale suivie d'un goûter au sein de la résidence « Le Moulin » pour le plus grand bonheur des résidents.

3) **COURANT DÉCEMBRE 2011, 31 COLIS DE NOËL** ont été distribués aux aînés de 80 ans et plus, vivants seuls.

NOUVEAUTE,

Afin d'aider les plus démunis, le Conseil Général du Gard a mis en place des aides pour le paiement des factures EDF, gaz, eau, fuel, etc sous conditions de ressources. Renseignements auprès du secrétariat de la mairie.

LES AIDES SOCIALES

Le CCAS s'occupe, également, de l'attribution d'aides sociales diverses et de l'achat de téléalarmes.

1) **EN 2010, 567.30 EUROS ONT ÉTÉ DÉPENSÉ POUR LE FINANCEMENT DE 3 APPAREILS DE TÉLÉALARMES***

(remplacement des appareils datant de 1998 et 2000).

L'action va être renouvelée mi-décembre pour le remplacement de 2 appareils obsolètes.

**La téléalarme est un dispositif connecté sur la ligne téléphonique qui permet de demander du secours à distance. La téléalarme est principalement utilisée pour les personnes âgées vivants seules à domicile.*

2) **DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2011, 546.19 EUROS ONT ÉTÉ UTILISÉS POUR DES AIDES SOCIALES DIVERSES**

(accès au logement, fournitures d'énergies, aide alimentaire, etc.)

Dans le cadre du plan canicule et du plan de sauvegarde communal, toute personne vivant en couple ou seule, de plus de 65 ans est tenue de se faire inscrire sur un registre en mairie. En vous remerciant d'avance.





CARTONNETTES : CHANGEMENT DE CONSIGNE

Depuis le 1^{er} octobre 2011, il est demandé à tous les usagers du territoire de placer les cartonnettes propres dans la colonne à emballages, et non plus dans la colonne bleue qui sera exclusivement réservée au Papier. Ainsi, les boîtes de céréales, de riz, les boîtes à œuf en cartons ou encore les tubes d'essuie tout... rejoignent les bouteilles & flacons plastiques, les emballages en métal et les briques alimentaires dans la colonne jaune.

Pourquoi ce changement ?

1. Pour simplifier le geste du tri et tendre vers une harmonisation des consignes au niveau national: pratique courante dans de nombreuses collectivités de France, cette consigne rend plus facile l'utilisation des colonnes vertes et bleues et intègre l'ensemble des emballages recyclables dans un seul flux (jaune) ;
2. Pour améliorer la qualité du tri sélectif et réduire les incidences financières : alors que les usagers trient beaucoup, un trop grand nombre d'erreurs sont commises (39% des déchets placés dans les colonnes à emballages sont des erreurs). Améliorer la qualité du tri sélectif permettrait d'économiser jusqu'à 12 000 € par an.

Pour connaître parfaitement les consignes de tri, vous pouvez vous connecter sur le site www.sictomu.fr
Attention : les gros cartons sont à apporter en déchetterie. Il est strictement interdit de les déposer au sol.

Pour protéger notre environnement, pour respecter les directives européennes et pour maîtriser le coût d'élimination de nos déchets, 4 gestes simples sont à accomplir :

1. utiliser les colonnes de tri pour déposer le verre, les papiers et petits cartons et les emballages recyclables (bouteilles plastique, sacs plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve, canettes).
2. aller à la déchetterie pour les déchets encombrants ou toxiques : gros cartons, bois, métaux, gravats, végétaux, batteries de voiture, piles, téléviseurs...
3. utiliser son composteur individuel, si l'on est équipé, pour les déchets biodégradables : épluchures de fruits et légumes, sachets de thé, coquilles d'œufs, marc de café, feuilles mortes...
4. déposer le ResTE (Résidus des Tris Effectués) dans votre bac individuel ou dans une colonne enterrée destinée au ResTE.

Vos déchets suivent ainsi le bon chemin !

SICTOMU : nouvelles tournées de ResTE, sortez votre bac marron la veille au soir.

Dans le cadre de son optimisation de service de collecte, le SICTOMU a visé à mieux répartir les tournées de ResTE entre ses équipes face à l'accroissement constant de la population ainsi qu'à s'adapter aux nouvelles contraintes de sécurité pour ses agents. Si tout a été fait pour ne pas perturber les habitudes des usagers, il apparaît toutefois que l'ordre de passage dans votre commune pourrait être altéré. Ainsi, il est rappelé à tous les habitants collectés par le SICTOMU que les bacs marrons doivent être sortis la veille au soir et non le matin du jour de collecte afin d'éviter tout oubli. Il est également important de rentrer ce bac une fois la collecte effectuée.

Pour rappel, les collectes de ResTE sont maintenues les jours fériés exceptés les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.



Le Sictomu informe, régulièrement, le secrétariat de la mairie qu'il rencontre des problèmes de ramassage au motif les arbres ne sont pas élaguer.

Afin de pallier ce problème, je vous rappelle :

Qu'en bordure du domaine public routier (voies communales et départementales), les riverains (propriétaires) doivent élaguer régulièrement leurs arbres ou haies de façon à ne pas gêner le déplacement des piétons, des véhicules et la visibilité de la circulation routière.

Ils doivent, également, s'assurer que les branches des arbres ne touchent pas :

- les câbles électriques (EDF)
- les câbles téléphoniques (France télécom)
- les panneaux de signalisation
- le réseau d'éclairage public

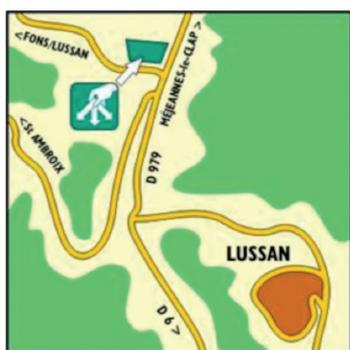
Dans le cas contraire, ils doivent procéder à leur élagage.



À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012 : LES DÉCHETS DE PLÂTRE NE POURRONT PLUS ÊTRE ACCEPTÉS DANS LES DÉCHETTERIES D'UZÈS ET DE FOURNÈS

Les nouvelles dispositions légales classifient les déchets de plâtre dans la catégorie «des déchets non dangereux et non inertes». Cela implique par conséquent de séparer ce type de déchets de la benne divers. Cette consigne doit être appliquée dès 2012. **Par décision du Comité Syndical du SICTOMU du 21 décembre 2011, il ne sera donc plus possible de déposer les déchets de plâtre aux déchetteries d'Uzès et de Fournès dès le 1^{er} janvier 2012. En effet, les 2 sites ne disposent pas de l'emplacement nécessaire à la séparation de ce flux.** En outre, cette mesure obligatoire implique une tarification spécifique pour le traitement (de l'ordre de 170 euros la tonne). Les élus du SICTOMU ont néanmoins souhaité apporter une alternative : la déchetterie de Lussan (ouverte les lundis, mercredis et samedis) pourra recevoir ce type de déchets dans la limite d'apport habituelle (1m3 par jour, 3 m3 par semaine tous apports confondus) et sous les conditions habituelles (facturée aux professionnels). A titre informatif, d'autres sites gérés par des prestataires privés peuvent également les accueillir (liste disponible sur demande ou en mairie) à Nîmes, Alès, Pujaut...

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.sictomu.org ou composez le 0810.443.629 (prix d'appel local)
Rappel: il est interdit de mettre des déchets destinés à la déchetterie dans les bacs de ResTE ni au pied des colonnes de tri. Ce type de délit est passible d'une amende pouvant atteindre 1500 euros.



PLAN D'ACCÈS DE LA DÉCHETTERIE DE LUSSAN

5 Route de Fons sur Lussan – 30580 LUSSAN
 04.66.72.73.23 ou 04.66.22.99.64

Ouverts les lundis, mercredis et samedis
 De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

SITES NON GERÉS PAR LE SICTOMU QUI RECUPÈRE LES DÉCHETS DE PLÂTRE

Société	Adresse	Code Postal	Commune	N° téléphone
PROD'EN	La sablière du vieux moulin	30350	CASSAGNOLES	06.20.73.80.43
Midi Service				
Environnement (MSE)	259, rue Octave Camplan	30000	NÎMES	04.66.86.46.92
Cévennes Déchets	3, rue de la Judie	30100	ALES	04.66.86.46.92
Paprec Méditerranée	Chemin Falaise	30131	PUJAUT	04.90.26.48.48
Jouvert	Lieu Dit Pradel	30110	LAVAL PRADEL	04.66.34.36.90



CASTRUM DE CASTELLIONE 1211 CASTILLON DU GARD 2011

800 ans déjà !!!!

Date à laquelle apparaissent dans les chartes établies par les autorités ecclésiastiques d'Uzès et le sénéchal de Nîmes, représentant la royauté, « un château et ses appartenances et un embryon de village protégé par des remparts, bâtis sur un piton rocheux ».

Afin de célébrer cet anniversaire, la commission culture et festivités en partenariat avec les associations ont organisé toute la journée du 16 juillet 2011 de nombreux divertissements dans le centre du village.

Qu'il s'agisse des défilés avec des groupes professionnels, des participants bénévoles dans les rues du village, des animations retraçant cette époque moyenâgeuse, sans oublier le repas médiéval organisé par l'association AREC, cette journée fut une belle réussite pour cette première manifestation.



FÊTE VOTIVE 2011

Les réjouissances ont débuté dès le jeudi 28 juillet pour l'ensemble des Castellonnais avec la Pégoulade animée par la Pena « La Gardounenque » et se sont terminées le lundi 1^{er} aout par un concours de boules provençal en triplettes.

Durant ce week-end, le comité des fêtes s'est vu remettre les clés du village par Monsieur le Maire autour d'un verre de l'amitié, les amateurs de taureaux ont été comblés par la qualité des spectacles taurins (abrivado, bandido, encierro), et l'ensemble des Castellonnais ont pleinement profité des apéros, bals organisés par les membres du comité des fêtes ainsi que du traditionnel déjeuner au pré du dimanche matin à la Chapelle St Caprais offert par la municipalité.





FORUM DES ASSOCIATIONS

des communes de Castillon du Gard,
St Hilaire d'Ozilhan et Valliguières.

Un grand remerciement à toutes les associations qui ont participé au forum des associations du 17 septembre dernier à la M.F.R. de Castillon du Gard.

De nombreux visiteurs ont pu découvrir les différentes et nombreuses activités proposées.



LA FÊTE DE SAINT VINCENT (3^{ÈME} ÉDITION)

organisée par la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise, s'est déroulée cette année sur notre commune le dimanche 23 janvier.

Pour cette occasion, la Compagnie inaugurait sa propre statue du saint, sculptée dans une souche d'abricotier par Serge Vinchiarutti, membre de la Compagnie des Vins de Pays du Gard.

La journée a débuté, sous un mistral glacial, par un défilé dans les rues du village des membres de la Compagnie des Vins de Pays du Gard et de la statue de Saint jusqu'au parvis de l'église où Monseigneur Robert Wattebled, évêque du diocèse de Nîmes, et le père Dominique Bonnet, curé de la paroisse bénirent la statue de Saint Vincent avant de procéder à l'office religieux.

A la fin de l'office, les convives ont pu réchauffer les corps et les cœurs à l'intérieur de la salle des remparts autour d'un apéritif proposé par la Compagnie de la Côte du Rhône et la municipalité.



FESTIVITÉS



MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël a été organisé samedi 10 décembre 2011 par les membres de l'A.P.E. sur la place du village.

LE PÈRE NOËL S'INVITE À L'ÉCOLE

Jeudi 16 décembre 2011 pour la grande joie des petits et des plus grands, le Père Noël s'est rendu à l'école maternelle et primaire pour une distribution de cadeaux.



SAMEDI 31 DÉCEMBRE 2011

Chapelle St Caprais dès 8h

→ Vœux du Maire aux chasseurs, lâcher de faisans

DIMANCHE 1^{ER} JANVIER 2011

Eglise à 10h

→ Messe

→ Fête de Marie, mère de dieu



VENDREDI 13 JANVIER 2012

Maison Familiale et Rurale de Castillon du Gard, dès 18h30

→ Vœux du Maire à la population



DIMANCHE 22 JANVIER 2012

Maison des Remparts et Chapelle Romane

→ Loto de l'A.P.E. (Amicale des Parents d'Elèves)

JÉUDI 26 JANVIER 2012

Maison des Remparts

→ Galette des Rois pour les nouveaux Castillonnais 2011





ASSOCIATIONS

BEAUTÉ DE CASTILLON

L'association s'est donnée pour mission de veiller à la préservation du site et du patrimoine de notre village et à son développement maîtrisé. Elle organise également chaque été deux ou trois concerts au village.

PONT DU GARD ET PATRIMOINE

L'association propose des visites de l'Aqueduc de Nîmes et du Pont du Gard ainsi que des conférences sur des thèmes liés à la romanité, à notre territoire et à son patrimoine. Les activités sont annoncées sur le site de l'association www.pontdugard.org et dans la presse. Elles sont ouvertes à tous et gratuites. L'association peut organiser pour des groupes préconstitués (15 à 30 personnes) des visites du Pont du Gard et de l'Aqueduc de Nîmes à la demande. Ces visites guidées sont gratuites.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Cette association est essentiellement locale. Elle participe à toutes les cérémonies officielles organisées par la mairie. Elle se compose de 8 membres et d'un A.D. (porte-drapeau).



ACADÉMIE DU PONT DU GARD

L'académie du Pont du Gard fondée en septembre 2011 a pour objet d'acquérir et de transmettre toute connaissance sur le patrimoine autour du Pont du Gard. Elle offre des causeries ou des visites les samedis après-midi, toutes les 3 semaines environ.

A.R.E.C.

(ASSOCIATION RANDONNÉES ET CULTURE)

Adeptes de sorties nature et culturelles, avec les randonnées du samedi, nous redécouvrons les villages gardois ; celles du dimanche, les départements voisins. Journées du patrimoine, avril en balade, visites commentées de Castillon par Roger et la fête médiévale en costume (buvette, défilé, 100 couverts servis pour le repas médiéval) complètent nos activités.



IKEBANA INTERNATIONAL

L'association Ikebana International organise chaque année une exposition sur l'Art du Japon. **Pour 2012, IKEBANA organisera le 29 et 30 septembre au Pont du Gard (rive droite), un symposium d'Ichiyo et des arts du Japon.** Pour l'occasion, il y aura une démonstration du grand maître A.Kasuya assisté par N.Kasuya, une exposition, un concert de musique japonais. L'association envisage, également, de faire des projections de films japonais dans les villages voisins.



GROUPE MUSICAL « RIEN QU'UN CHŒUR »

Dirigée par Sylvia Rosi, professeur de chant et artiste lyrique, la chorale de Castillon se réunit le mercredi soir de 20h à 21h30 à la chapelle romane. La chorale recrute. Pas besoin de connaissances musicales, l'envie de chanter suffit ! Rejoignez-nous ! Le répertoire est essentiellement classique et lyrique. En mars 2012, le groupe donnera pour la dernière fois son spectacle « la Grèce, les femmes toutes les mêmes ! » à la demande de la commune de Remoulins. Venez nombreux !



LES AMBASSADEURS DE L'ART

Cette association a pour objet de promouvoir les arts (peinture, sculpture) et de permettre aux créateurs de s'épanouir dans l'expression artistique en leur offrant la possibilité de présenter leurs œuvres au public le plus large. Elle organise des salons et des expositions à Castillon du Gard et dans d'autres localités (Uzès, Nîmes, Villeneuve les Avignon, etc.).



GROUPE MUSICAL « LA BELLE ÉPOQUE »

La Belle Epoque est un groupe musical RETRO-MUSETTE composé de quatre musiciens amateurs, Marcel ODE à l'accordéon, Jacky PEREZ au clavier et chanteur, Jo PRAT à la trompette et chanteur et Denis DESCHAMPS à la batterie. Depuis 14 ans, ils animent repas, thés et goûters dansants dans le Gard et ses départements limitrophes. Déjà 18 contrats de signés pour 2012 !!!!!

ASSOCIATIONS

ASCALA (ASSOCIATION CASTILLONNAISE LOISIRS ET ACCUEIL)

Notre association forte d'une centaine de membres participants, venant de tous horizons, se veut surtout « branchée » loisirs. Nous organisons une activité par mois (sortie à la journée, activité récréative ou voyages). Tous les lundis après-midi une activité cartes (bridge, belote) se déroule à la maison de retraite MARPA qui nous accueille bénévolement.

→ **En décembre 2011** : le 13, journée présentation et dégustation de charcuteries des Monts de LACAUNE

→ **POUR 2012**

Nos prévisions de sorties à la journée : Le Mont Aigoual - Martigues et la côte bleue

Nos prévisions de sorties sur 2 jours : Les gorges du Verdon - Les Iles d'Hyères

Nos grands voyages : En avril La Croatie - En Septembre Le Pays Bigouden

Il est bien sûr que nous accueillons avec plaisir tout nouvel adhérent intéressé par nos activités.



TENNIS CLUB

Depuis septembre 2008, le club de Tennis de Castillon porté par le dynamisme de son bureau et de ses membres actifs n'a cessé de croître passant de 107 licenciés en 2009 (56 jeunes et 51 adultes) à 155 en 2011 (76 jeunes et 79 adultes).

Avec ses équipes jeunes engagées (trois équipes de garçons et deux équipes de filles) l'école de tennis menée par Noël RAYSSEGUIER participe à la percée de futurs champions (leurs bons résultats en tournois en témoignent).

Les adultes en sont l'exemple avec la montée en deuxième division des équipes séniors et plus de 35 ans hommes et la participation active des équipes féminines séniors et plus de 35 ans dans le championnat et dans les tournois.

Le succès de la soirée Tartiflette (fin janvier) n'est plus à discuter, 120 personnes en 2011 et nous en espérons autant ou plus le 28 janvier 2012 à la MFR de Castillon !!! Nous avons fini l'année sportive autour d'une Paëlla : ambiance conviviale et estivale au mois de juin !



LA BOULE AU BOUCHON

Elle organise le jeu de boules, pétanque et longue, dans un esprit convivial, hors compétition, dans le cadre des animations de village. Cette association est probablement l'une des plus anciennes de Castillon, car elle existait déjà au cours des années 70.

Le bureau présent depuis 3 années, propose chaque année des concours de pétanque au 14 juillet et pour la fête du village fin juillet. Un concours dit « de longue » à la Provençale est également organisé le lundi de la fête du village. Nous avons organisé le 14 juillet, un concours dit « mixte » qui comprenait 2 hommes et une femme ou un enfant de moins de 15 ans. Ce fut un grand succès, puisque 18 équipes se sont présentées. Lors de la dernière fête votive, le nombre d'équipes qui se sont présentées ont permis d'organiser de beaux concours : 38 équipes en triplette le samedi, 54 équipes en doublette le dimanche, et 21 équipes à la longue le lundi.

L'assemblée générale se tiendra le VENDREDI 17 FEVRIER 2012 à 18h à la salle des remparts



MANAVA

Notre association initie ses membres aux joies de la Zumba Fitness, de la danse africaine et tahitienne. Comme chaque année, une animation sera organisée à la maison de retraite de Castillon du Gard courant mars 2012.

Une journée exotique est prévue le 31 mars 2012 à la maison des remparts avec démonstration de danses, vente de produits d'ailleurs...



LISTE DES ASSOCIATIONS DU VILLAGE

→ BALL TRAP

Président : M. Serge BAUMEL
Tél : 06.10.77.23.71

→ LA BOULE AU BOUCHON CASTILLONNAISE

Président : Mr DERY Jean-Claude
Boite aux lettres – hall de la mairie
11 place du 8 mai 1945 – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 06.10.02.85.15 (DERY Jean-Claude)
ou 04.66.62.37.30 (ODE Lucien)

→ MANAVA

Danse africaine-antillaise
Présidente : Mme Agnès LADREYT
20 Chemin de la Charrette – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.25.81
Courriel : Pa.fauvel@orange.fr

→ TENNIS CLUB CASTILLONNAIS

Président : M. Gregory MULOT
Place du 8 mai 1945 – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 06.62.47.11.09 ou 06.70.71.07.49

→ YOGA

Présidente : Mme Carole FABROL
6 Chemin Baraquette – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 06.12.18.49.62

→ ASSOCIATION « IMPRO – GRAMME »

Thème Spectacles, ateliers ou stage improvisation théâtrale
Président : Mme Christine CERVERA – MARTY
33 chemin de la Berrette Ouest
Tél : 06.70.71.07.49

→ LES AMBASSADEURS DE L'ART

Président : M. Francis ILPIDE
5 Chemin des Pins – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.30.75

→ IKEBANA INTERNATIONAL (art foral japonais)

Présidente : Mme Georgine DU QUESNE
12 Chemin des Perrières – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.26.62

→ GROUPE MUSICAL LA BELLE ÉPOQUE

Président : M. Marcel ODE
33 chemin des Oliviers – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 06.62.24.90.08

→ SOLEÏAVIE

Présidente : Mme Lucette HUGUES
Mas de la Coste 2 rue du Mas de Raffin
30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.05.81

→ AREC - Randonnée et Culture

Présidente : Mme Brigitte PEYRO
7 Chemin de la Cigale – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.26.59

→ L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES JULES FERRY

Président : M. David COUDIER
11 Place du 8 MAI 1945 – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 06.18.45.85.64
Courriel : ape.castillondugard@hotmail.fr

→ LE COMITÉ DES FÊTES

Président : M. Romain CHAMAND
152 chemin des Carrières – 30210 VERS PONT DU GARD
Tél : 06.75.75.10.93

→ LES AMIS DE LA ST HUBERT (chasse)

Président : M. Jean-Pierre CRIVELLARO
26 chemin des Tuileries – 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.01.46

→ A.S.C.A.L.A (club des Aînés)

Président : M. André VILLARD
4 Impasse du jeu de mail 30210 FOURNES
Tél : 04.66.37.36.28 ou 06.16.91.25.19

→ LES ANCIENS COMBATTANTS

Président : M. Maurice ODE
2 Place du 8 Mai 1945 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.02.72

→ CHORALE « RIEN QU'UN CHŒUR »

Présidente : Mme Céline CHAMAND
14 ter, chemin des cavaliers 30210 Sernhac
Tél : 06.62.24.90.08
Ou Mme COLLAVIZZA Quartier des Aires 30210 CASTILLON DU GARD

→ BEAUTÉ DE CASTILLON

Présidente : Mme Michèle BOUQUIN
7 rue du Presbytère 30210 CASTILLON DU GARD

→ ASSOCIATION QUARTIER SUD

Président : M. Gérard FRICOTTEAUX
Impasse Croix de Benoit 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.28.10

→ ACADÉMIE DU PONT DU GARD

Président : M. Claude LARNAC
4 chemin de Font Grasse 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.12.52
Courrier : larnac.claude@orange.fr

→ PONT DU GARD ET PATRIMOINE

Président : M. Jean-Yves GREHAL
4 chemin de la Baraquette 30210 CASTILLON DU GARD
Tél : 04.66.37.11.49

ATHLÉTISME

Les deux discoboles Castillonnais médaillés aux championnats de France été.

→ En catégorie junior de lancer de disques, Lionel LEFEBVRE a décroché son premier podium en remportant une médaille d'argent à Dreux (28) le week-end du 16 juillet au championnat de France jeunes. Il établit ainsi un nouveau record personnel en lançant au-delà des 50 mètres. Fils de Jean-Luc et Marianne LEFEBVRE qui habitent au Mas de Raffin, Lionel est étudiant en EPS à Marseille (13) et représente le club d'Aubagne (13) lors des compétitions. Il semble promis à un bel avenir d'athlète.

→ En catégorie senior son voisin et ami Jake HAZELL, qui lance pour le club de Salon de Provence, a gagné la médaille de bronze à Compiègne en Picardie, le week-end du 23 juillet. Malgré sa blessure au tendon d'Achille qui le gêne depuis le début de la saison, notre grand spécialiste a réussi à faire encore un podium, le 11^{ème} de sa carrière.

Depuis quelques mois tous les deux s'entraînent régulièrement à l'ancien stade de foot où la municipalité a aménagé un plateau en béton.

Vive le sport Castillonnais !!!

C'EST DEVANT LA CHAPELLE ST CAPRAIS ce lieu si particulier, que la 3^{ème} édition de la « Friday Night Fever » trail nocturne en duo de Castillon du Gard s'est déroulée.

Ils étaient 121 équipes dont 43 mixtes et 11 femmes à prendre le départ.

Les équipes sont venues essentiellement du département du Gard et des départements limitrophes.

Le parcours proposé, faisait 16,400 km passant dans la garrigue, et utilisant un maximum de monotraces.

Un ravitaillement au milieu du parcours a permis aux coureurs de s'alimenter pour reprendre des forces.

C'est une équipe mixte qui remporte cette édition qui fait partie cette saison de la dernière étape des trophées des duos nocturne du Gard.

Une soupe à l'oignon, ce moment convivial de fin de course attendait tous les concurrents à l'arrivée.

La prochaine édition aura lieu le 30 novembre 2012.

EDGARD

Depuis le 1^{er} septembre 2009, un nouveau réseau départemental de transport nommé « EDGARD » a été mis en place par le Conseil Général du Gard. L'objectif est d'établir un tarif unique : 1.50 €* le trajet

Castillon du Gard est desservi par 2 lignes régulières :

→ B 21 = Nîmes – Pont St Esprit via Castillon du Gard

→ A 15 = Avignon – Alès via Castillon du Gard

Notre village dispose de 5 arrêts de bus :

Ligne B21

→ Arrêt de la Berrette

→ Arrêt devant la Mairie

→ Arrêt du Mas de Raffin

Lignes B21 et A15

→ Arrêt des Croisées

Ligne A 15

→ Arrêt de la MFR

Les horaires sont disponibles en mairie dans le hall.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter un conseiller clientèle au 0810 33 42 73 ou vous connecter sur le site Internet www.edgard-transport.fr

*Ticket unitaire, valable pour 1 trajet sur une même ligne, une correspondance de ligne ou un trajet retour implique l'achat d'un nouveau ticket.





SIAEP DU PONT DU GARD

Siège : Mairie de
Castillon du Gard
11, Place du 8 mai 1945
CASTILLON DU GARD
Secrétaire : M Fournier
(Vers Pont du Gard)
Contact : 04 66 22 97 42



COMMUNIQUÉ

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Pont du Gard a entamé avec son délégataire, la Société SAUR, en 2011 une revue technique et financière du contrat d'affermage en vigueur depuis le 28 décembre 2005 qui a abouti à la signature d'un avenant comportant des nouvelles dispositions, à savoir :

- Une optimisation des charges d'exploitation, et un effort commercial du délégataire ont permis d'obtenir une baisse du prix de l'eau facturé aux usagers de l'ordre de 10%, ce qui représente 0,20 € au m³, se traduisant par une économie sur une facture pour 120m³ de l'ordre de 24 €
- La réalisation de la part du délégataire de nouveaux investissements sur le réseau d'adduction d'eau potable
- Des engagements de performances renforcés pour le délégataire qui permettront d'obtenir une amélioration significative du rendement du réseau à l'horizon 2017 (70%)
- L'intégration des contrôles des forages tels que le prévoit la loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- Il est rappelé que les propriétaires de forages et puits ont obligation de les déclarer en mairie (formulaire CER-FA 13837*01)
- La mise en application d'un nouveau règlement de service précisant notamment les règles de dégrèvement pour les fuites après compteurs
- Les demandes de dégrèvement sont désormais à adresser directement à la Société SAUR – ZI de l'Ardoise – RN 580 – 30290 Laudun l'Ardoise

Les délégués de chaque commune, ayant participé aux négociations, se félicitent de la signature de cet avenant qui a pris effet le 13 juillet 2011.

Commune de Castillon du Gard

Jean-Louis BERNE (Président), Anthony BERNARD

Commune d'Argilliers

Daniel GROUSSET, Rémy CLENET

Commune de St-Hilaire d'Ozilhan

Serge DEFOY, Hélios BORRAS

Commune de Vers-Pont du Gard

Didier BELE, Nadia DELJARRY

Communes adhérentes :

ARGILLIERS

CASTILLON DU GARD

SAINT HILAIRE D'OZILHAN

VERS PONT DU GARD

LE FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA, UN NOUVEAU PRÉDATEUR DE L'ABEILLE ?

Localisé en France depuis 2005 et provenant du sud-est asiatique (Inde, Thaïlande, Vietnam, Chine, Corée, Indonésie etc.), le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour tous les insectes pollinisateurs et en particulier pour les abeilles dont il attaque les nids pour se nourrir.

Cet insecte, présent dans une grande partie du sud de la France notamment dans le Gard, est une menace pour toute la biodiversité.

Afin d'éviter son acclimatement et sa prolifération, il est indispensable de signaler la présence de nid auprès du secrétariat de la mairie ou des sapeurs pompiers du Gard pour procéder à sa destruction.

Description :

Long de 20 à 25 millimètres pour les ouvrières, jusqu'à 30 mm pour les reines, *Vespa velutina* est un peu plus petit que son cousin *Vespa crabo*, jusqu'à présent seule espèce de frelon représentée en Europe de l'Ouest.

Les reines frelons sont impressionnantes, d'autant qu'elles volent en faisant beaucoup de bruit.

On les reconnaît aussi à leur thorax entièrement brun noir velouté et à leurs segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune orangé. Seul le 4^e segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé. Les pattes brunes, sont jaunes à l'extrémité.

La tête est noire et la face jaune orangé. Cette espèce exotique est impossible à confondre avec l'espèce de frelon vivant en France, le Frelon d'Europe, *Vespa crabo*, qui a le corps taché de roux, de noir et de jaune et l'abdomen jaune rayé de noir.



TRANSCRIPTION DE NAISSANCE

RELANDRE Eden Sandra Stella	08/01/2010
FORGET Pauline	14/01/2010
ROUSSEL Clémence Louise Lucie	09/01/2010
MINEAU Joseph Paul Larbi	11/02/2010
GEMIGNANI Matéo	17/02/2010
GEMINARD Chloé Véronique Rosie	21/02/2010
DUBIEN - - SIMONELLI Juliane Audrey Louane	24/02/2010
LAGARDE Clara Manon	26/02/2010
BURST Tom	10/03/2010
FORT Max Jean Yves	24/03/2010
CHAMONTIN Jules Clark	10/04/2010
LEMAIRE Nino Philippe Michel Lucien	26/04/2010
IGOULEN Evann Joao-Baptista Yvano	17/06/2010
RIERA RODRIGUEZ Anton Lucien Jean-Marie	28/07/2010
FRENAY Morgan	15/08/2010
VIGOUROUX Mattieu Michel Roger	17/08/2010
MATHURIN ALDEBERT Lou Gisèle Christiane	17/10/2010
CROUZET Rafaël Jules	29/10/2010
DIDIER Jules Rémy Clement	07/11/2010
SALANIÉ BERTRAND Maguelonne Lucette Elisabeth	13/12/2010



DA ROCHA ALPOIM Lorena Stéphanie Morgane	13/03/2011
GANDOLPHE Yonis Jean-Luc Arnaud	27/04/2011
MOUG Léni	11/05/2011
LARAFa Lyne	20/06/2011
LUSTREMANT David Laurent Georges	06/07/2011
GIBOULET Paul Raymond Michel	06/08/2011
PALATAN Samuel	09/08/2011
de GUILHERMIER Pauline Louise Monique	15/09/2011
de GUILHERMIER Charlotte Françoise Patricia	15/09/2011
ARELLANO BOISSIN Laurette Jeanne Colette	26/09/2011
ARELLANO BOISSIN Estéban Florentin Emilien	26/09/2011
BANCHETTI Mathis Gérard Michel	07/10/2011
ANDREWS Scott Xavier Gerald	10/10/2011
MUCK Romain Guido Santi	15/10/2011
BOCCACCIO Axelle Suzanne Léontine Anne	15/11/2011

MARIAGES

MARTY Olivier et CERVERA Christine	10/04/2010
GERBRON David et SIRET Marie-Pierre	05/06/2010
GARCIA Jean-Paul et GODARD Murielle	12/06/2010
JANET Benoît et RAOUX Alexia	24/07/2010
HAAR Yannick et KIECA Sylvie	04/09/2010
VILLAIN Stéphane et FAURE Isabelle	11/12/2010

MALEZ Daniel et MONTEIL Annick	07/05/2011
ODE Yannick et ALDABO Marine	25/06/2011
de GUILHERMIER Jérôme et ODE Valérie	25/06/2011
TCHIKNAVORIAN Stéphane et CREPIN Séléna	30/07/2011
LERMA David et VIDAL Virginie	10/09/2011
CLARENS Yoan et HAON Christelle	24/09/2011



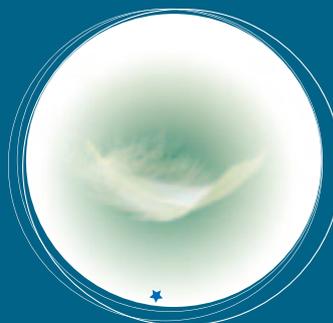
DÉCÈS

BOURBAL Jean-Louis	13/01/2010
THÉVENOT Christophe Jean-Paul	24/06/2010
BERNARD Marie Louise Jeanne	27/08/2010
GIUMELLI Alain Raymond	29/08/2010
CHAZEL Charlie Renan	30/09/2010
JÉROME Elise Marie Marcelle	14/10/2010
GRAZIOLI Angèle	16/10/2010
VALENTIN Jeanne Marie	21/10/2010

POULENARD Maurice Jullien Marie	07/03/2011
ETASSE Danièle Jacqueline	07/03/2011
COLLIN Jacqueline Henriette	02/06/2011
JAUME Mauricette Marie Charlotte	14/06/2011
AERTGEETS Odette Marie Pascale	29/08/2011
FLOUS Marguerite Marie Jeanne Louise	17/09/2011
CARPENTIER Pierre Edmond	08/11/2011

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

MARTIN Françoise Michèle	30/01/2010
BANSILLON Marie-Solange Josèphe Louise	10/02/2010
DAUFES André Honoré Joseph	08/05/2010
GAUTIER Roger Victorien	13/06/2010
FOURNIOL Eliane Renée Augusta	16/07/2010
PELOUX Philippe Alain Jean Marie René	29/07/2010
POMEL Jean-Paul Yvon Pierre	17/09/2010
VIDONI Emilie Blanche Betty	25/10/2010
PIENNE Mireille Eugénie Marie	20/12/2010
ROULET Maurice Henri Paul	22/12/2010



COURRENT Louis Jacques René	22/02/2011
JACQUOT Alice Maria Adelphe	30/04/2011
MALEZ Muriel Sylvie	16/05/2011
DORIOL Madeleine Jeanne	06/06/2011
BOUGUEREAU Yvette Camille Marie Madeleine	14/08/2011

QU'AI JE DONC FAIT POUR MÉRITER CELA !!!!



Moi l'Olivier, planté à l'entrée de notre beau village, je pensais incarner la beauté !

Mais voilà, certains en ont décidé autrement ;

Malgré ma discrétion et ma tranquillité ;

Moi qui ne demandais qu'à croître et prospérer ;

Qu'ai-je donc fait pour mériter tant d'incivilités !

Branches arrachées, cassées, abimées ;

Tout ce que je suscite maintenant, c'est la pitié.

De grâce, laissez-moi VIVRE ;

L'énergie que vous dépensez à me meurtrir ;

Utilisez la à construire plutôt qu'à détruire.

RECHERCHE PÈRE NOËL DÉSESPÉRÉMENT !!!

Dans la nuit du lundi 5 au 6 décembre 2011, le père Noël du tennis s'est volatilisé... Sans doute a-t-il regagné un nouveau foyer contre son gré, ceci dit, nous serions heureux qu'il réintègre au plus vite son domicile. Cette décoration doit profiter à l'ensemble des Castillonnais et embellir notre village pendant les fêtes de fin d'année.

